

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 mars 2018

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2019 À 2025 - (N° 765)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 198

présenté par

M. Chassaigne, M. Azerot, Mme Bello, M. Brotherson, M. Bruneel, Mme Buffet, M. Dharréville,
M. Dufrène, Mme Faucillon, M. Jumel, M. Lecoq, M. Nilor, M. Peu, M. Fabien Roussel,
M. Serville et M. Wulfranc

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

Supprimer la dernière phrase de l'alinéa 455.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour but de supprimer l'objectif « hors-sol » des 2 % du PIB fixé par l'OTAN. Le groupe GDR lui préfère des objectifs liés à la situation internationale.

Relier les investissements à un chiffre désincarné est contre-productif. C'est en se basant sur la sécurité internationale et la situation géopolitique, géostratégique et militaire mondiale que le budget des armées doit être travaillé.

Le budget doit donc être adapté à la situation globale et non pas à un chiffre du PIB.

Il a aussi pour objectif de supprimer la mention d'une révision en 2021, puisque le groupe GDR souhaite une révision en 2022, après les présidentielles et les législatives en France.